

Projet ARTOUR - Intelligence Artificielle et Robotique pour le Tourisme
Programme INTERREG Italie-France Maritime 2021 – 2027

**APPEL À PROJETS – Financement de projets d'innovation technologique par
l'attribution de vouchers au bénéfice des entreprises de la filière transfrontalière
du tourisme et de la culture**

ANNEXE 3 - POSSESSION DES CONDITIONS REQUISES ET DÉCLARATION DE MINIMIS

1. DONNÉES D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE DEMANDERESSE

Dénomination:

Forme juridique:

Code fiscal: N° de TVA:

PEC (courriel certifié/email):

Taille de l'entreprise¹: micro petite moyenne

2. SIÈGE LÉGAL DE L'ENTREPRISE

Commune de: Prov.: CP

Adresse: Pays:

Tél.:

3. DONNÉES RELATIVES AU SIGNATAIRE

Nom:

Prenom:

Né(e) à:, le:/...../.....

¹ Aux seules fins de l'enregistrement de l'aide dans le Registre national des aides, il est demandé d'indiquer la taille de l'entreprise, conformément à la recommandation 2003/361/CE du 6 mai 2003, publiée au Journal officiel de l'Union européenne L 124 du 20 mai 2003, transposée par décret ministériel du 18 avril 2005, publié au Journal officiel de la République italienne n° 238 du 18 octobre 2005.

Code fiscal: en qualité de²

(dans le cas où le signataire est une personne déléguée par le représentant légal)

Délégation délivrée par le.....

4. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR conformément aux articles 46 et 47 du DPR n° 445/2000

Le/La soussigné(e), en qualité de représentant légal ou de personne déléguée de l'entreprise demanderesse, conscient(e) des responsabilités, y compris pénales, découlant de déclarations inexactes, aux termes et pour les effets des articles 75 et 76 du décret du Président de la République du 28 décembre 2000, n° 445

DÉCLARE QUE L'ENTREPRISE

- a) respecte les conditions et les limites prévues par le Règlement (UE) n° 2023/2831 relatif aux aides "De minimis";
- b) en ce qui concerne la définition d'« entreprise unique » visée à l'article 2, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 2023/2831:
 - (sélectionner l'une des deux options suivantes)
 - n'entretient pas de relations avec d'autres entreprises de nature à constituer une "entreprise unique";
 - entretient des relations avec les entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous de nature à constituer une "entreprise unique":

Dénomination	Forme juridique	Code fiscal	N° de TVA

- exerce ses activités dans des secteurs économiques relevant du champ d'application de l'article 1 du Règlement (UE) n° 2023/2831 "De minimis" (Codes d'activité:);

² Indiquer la situation applicable : représentant légal, personne déléguée, etc. En cas de personne déléguée, compléter également les champs relatifs à la délégation.



- (le cas échéant, cocher si applicable) bien qu'exerçant également dans des secteurs économiques exclus du champ d'application du Règlement (UE) n° 2023/2831 "de minimis", dispose d'un système adéquat de séparation des activités ou de distinction des coûts, conformément à l'article 1, paragraphe 2, dudit Règlement.

DÉCLARE EN OUTRE QUE L'ENTREPRISE

- a son siège légal et/ou opérationnel dans les territoires et régions partenaires du Programme de coopération Interreg Italie-France Maritime 2021-2027³;
- est une micro, petite ou moyenne entreprise (MPME), telle que définie par la directive 2013/34/UE et ses modifications ultérieures;
- est active et régulièrement inscrite aux registres publics compétents;
- n'est pas soumise à une administration contrôlée, à une administration extraordinaire sans poursuite de l'activité, à un concordat préventif, à une faillite ou à une liquidation, conformément à la législation en vigueur;
- est en règle avec les obligations en matière de sécurité sociale et de cotisations;
- ne fait pas partie des entreprises ayant reçu et, par la suite, non remboursé ou déposé sur un compte bloqué, des aides déclarées illégales ou incompatibles par la Commission européenne au moment du paiement de l'aide;
- n'a pas de représentants légaux, administrateurs ou directeurs condamnés, sauf réhabilitation intervenue, par une décision passée en force de chose jugée, pour des infractions contre l'administration publique et la foi publique;
- ne fait l'objet d'aucune contestation concernant la véracité des déclarations fournies lors du dépôt de la demande.

SIGNATURE NUMÉRIQUE

*(en cas de signature manuscrite,
joindre une pièce d'identité du
signataire)*

³ Pour l'Italie: Toscane: Massa-Carrara, Lucques, Pise, Livourne, Grosseto; Ligurie: Gênes, Imperia, La Spezia, Savone; Sardaigne: Sassari, Nuoro, Cagliari, Oristano, Olbia-Tempio, Ogliastra, Medio Campidano, Carbonia-Iglesias. Pour la France: Corse: Corse-du-Sud, Haute-Corse; Provence-Alpes-Côte d'Azur: Alpes-Maritimes, Var.